

Date d’Affichage : 11/10/2018

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 10/10/2018</p>
--

Présents : MM. Fk PORET, J.HIVART, J.VARLET, T.DOUILLY

Excusés : MM. C.FOURNIER, D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Mail de GUINES CORNAILLES en date du 04/10/2018 déclarant le forfait général de son équipe Seniors Futsal évoluant en SD1A : amende 50€ à Guines Cornaille.

Journée du 22/09/2018 :

U11 Sud D3B-55354.1 BLANGY SUR TERNOISE/GROUP.CANCHE AUTHIE. Non envoi de la feuille de match par l’équipe de Blangy sur Ternoise, ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District. Homologué : BLANGY SUR TERNOISE 0 – GROUP.CANCHE AUTHIE 3 par pénalité. Amende 20€ à Blangy sur Ternoise.

Journées des 29-30/09/2018 :

SD3B-50402.1 HELFAUT/DOHEM AVOULT CLETY : dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD3D-50495.1 HESDIN ABBE/FRENCQ. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD4A-50581.1 ARDRES B/CALAIS PASCAL C. Non utilisation de la tablette suite à un problème de mot de passe rencontre pour l’équipe d’Ardres B. Homologué : ARDRES B 0 – CALAIS PASCAL C 3 par pénalité. Amende 80€ à Ardres.

SD4D-50716.1 Homologué : CAMPAGNE LES HESDIN B 2 – BEAURAINVILLE B 4.

SD6B-51212.1 POLINCOVE B/GUINES ES C. 1er forfait de Polincove B. Homologué : POLINCOVE B 0 – GUINES ES 3 par forfait. Amende 22€ à Polincove.

SD6D-51301.1 BOMY/COYECQUES. Non utilisation de la tablette suite à un problème de mot de passe rencontre pour l’équipe de Bomy. Homologué : BOMY 0 – COYECQUES 3 par pénalité. Amende 80€ à Bomy.

SD7F-51753.1 LUMBRES D/VIEIL MOUTIER C. 1^{er} forfait de Vieil Moutier C (mail du club). Homologué : LUMBRES D 3 – VIEIL MOUTIER C 0 par forfait. Amende 22€ à Vieil Moutier. Match retour le 19/05/19 à Lumbres.

SD7G-51796.1 BOULOGNE CONTI/CAMIERS C. 1^{er} forfait de Camiers C (mail du club). Homologué : BOULOGNE CONTI 3 – CAMIERS C 0 par forfait. Amende 22€ à Camiers. Match retour le 19/05/19 à Boulogne Conti.

SD7H-51841.1 CALAIS BALZAC B/CALAIS CATENA C. 1^{er} forfait de Calais Catena C. Homologué : CALAIS BALZAC B 3 – CALAIS CATENA C 0 par forfait. Amende 22€ à Calais Catena. Match retour le 19/05/19 à Calais Balzac.

SD7H-51844.1 ELINGHEN B/CALAIS SO D. 1er forfait de Calais SO D. Homologué : ELINGHEN B 3 – CALAIS SO D 0 par forfait. Amende 22€ à Calais SO. Match retour le 19/05/19 à Elinghen.

FEMà8 D1A-51947.1 GUINES MARAIS/BEZINGHEM. Non utilisation de la FMI suite à l'absence d'une tablette (2 matchs à la même heure avec uniquement une seule tablette). Homologué : GUINES MARAIS 0 – BEZINGHEM 3 par pénalité. Amende 80€ à Guines Marais.

FUTSAL D1A-51957.1 WIMILLE GAZEMETZ/RINXENT FUTSAL. Match non joué suite à l'absence d'un chronomètre valide dans la salle.

Lecture faite des pièces au dossier :

Considérant la présence des deux équipes,

Considérant l'attestation du collègue Pilatre de Rozier propriétaire de la salle des sports déclarant le chronomètre mural hors service,

Considérant une mauvaise communication entre les parties,

Considérant en ce cas de force majeure que la responsabilité du club recevant ne peut être engagée.

La Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Foot Diversifié pour date à fixer.

FUTSAL D1A-51960.1 WATTEN FUTSAL/WIMEREUX FUTSAL. 1er forfait de Wimereux Futsal (mail du club). Homologué : WATTEN FUTSAL 3 – WIMEREUX FUTSAL 0 par forfait. Amende 22€ à Wimereux Futsal. Match retour le 21/01/2019 à Watten Futsal.

U19D2B-52321.1 BOULOGNE ESL/VIEIL HESDIN FILLIEVRES. 1^{er} forfait de Vieil Hesdin/Fillièvres. Homologué : BOULOGNE ESL 3 – VIEIL HESDIN FILLIEVRES 0 par forfait. Amende 14€ à Vieil Hesdin/Fillièvres. Match retour le 30/03/19 à Boulogne ESL.

U17D2B-53440.1 BLARINGHEM/BEURAINVILLE B. 2^{ème} forfait de Beaurainville B. Homologué : BLARINGHEM 3 – BEURAINVILLE 0 par forfait. Amende minorée 17€ à Beaurainville. Match retour le 30/03/19 à Blaringhem.

U16D2B-52703.1 LE PORTEL AP/LANDRETHUN LE NORD. 2^{ème} forfait de Le Portel AP. Homologué : LE PORTEL AP 0 – LANDRETHUN LE NORD 3 par forfait. Amende minorée 17€ à Le Portel AP.

U15 à 8 D4A-53061.1 NORDAUSQUES/CAMPAGNE LES GUINES. Non utilisation de la FMI par l'équipe de Nordausques (connexion impossible, pas de synchronisation de la tablette la veille de la rencontre, article 113 bis des RG). Homologué : NORDAUSQUES 0 – CAMPAGNE LES GUINES 3 par pénalité. Amende 80€ à Nordausques.

U15 à 8 D4B-53104.1 BEZINGHEM/RETY. Non utilisation de la FMI par l'équipe de Rety (utilisateur non habilité). Homologué : BEZINGHEM 12 – RETY 0 par pénalité. Amende 80€ à Réty.

U13 Nord D3B-55465.1 FORT VERT/CALAIS SO. 1^{er} forfait de Calais SO. Homologué : FORT VERT 3 – CALAIS SO 0 par forfait. Amende 12€ à Calais SO.

U13 Ouest D4B-54128.1 AMBLETEUSE/PONT DE BRIQUES. 2^{ème} forfait de Ambleteuse. Homologué : AMBLETEUSE 0 – PONT DE BRIQUES 3 par forfait. Amende 15€ à Ambleteuse.

U11 Est D3D-54553.1 ECQUES HEURINGHEM/COYECQUES. 1^{er} forfait de Ecques Heuringhem. Homologué : ECQUES HEURINGHEM 0 – COYECQUES 3 par forfait. Amende 12€ à Ecques Heuringhem.

U11 Ouest D2B-54751.1 BOULOGNE ESL/AMBLETEUSE. 2^{ème} forfait de Ambleteuse. Homologué : BOULOGNE ESL 3 – AMBLETEUSE 0 par forfait. Amende 15€ à Ambleteuse.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 17/10/18 à 15H.

Le Président de séance : J.VARLET

Le Secrétaire : F.PORET